



PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

de Durance Luberon Verdon Agglomération

SYNTHÈSE

PLUS D'INFOS SUR

DLVA.fr

04 92 70 34 00

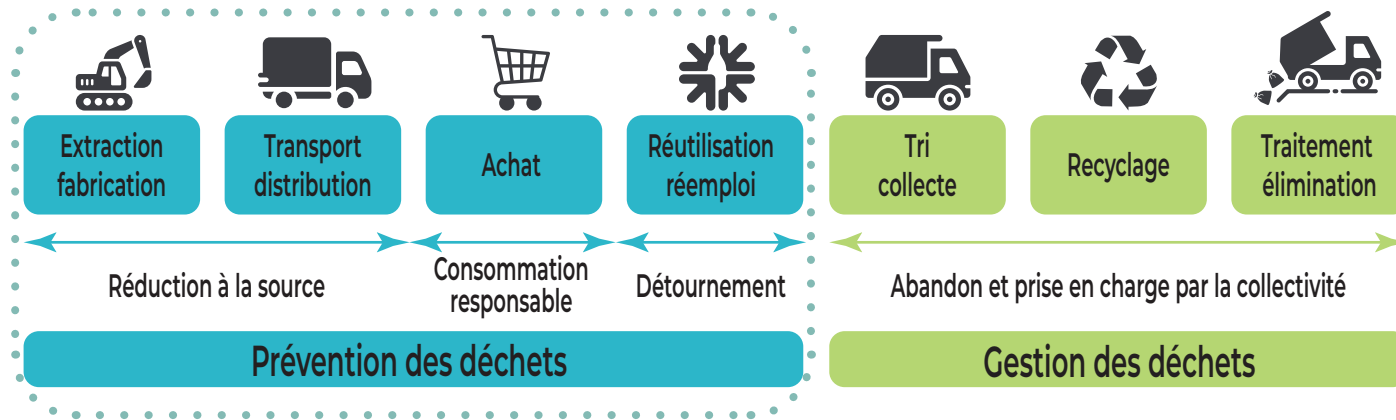


Table des matières

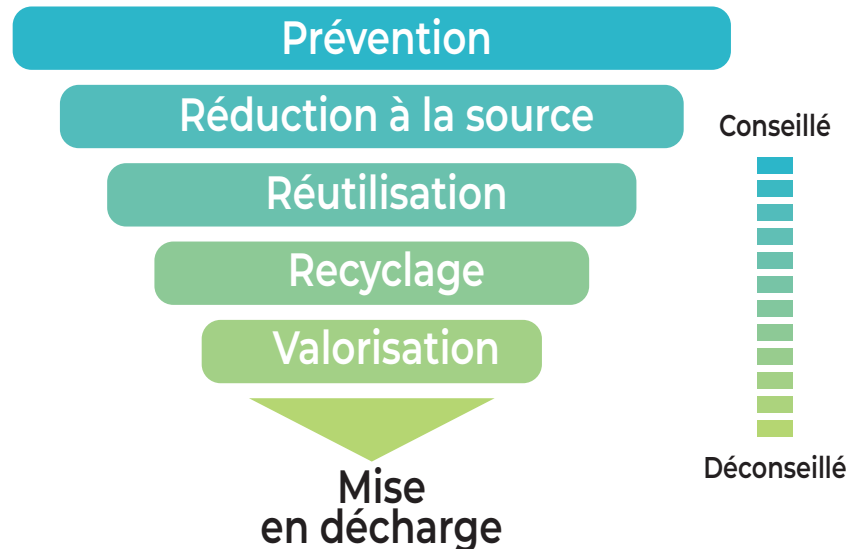
Prévention et PLPDMA	3
Objectifs du PLPDMA de DLVAgglo	6
Le contenu du programme :	
7 axes et 55 actions	8
Budget prévisionnel	18
Indicateurs généraux d'évaluation du programme	18
Abréviations	19

Prévention et PLPDMA

La prévention correspond aux mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet.



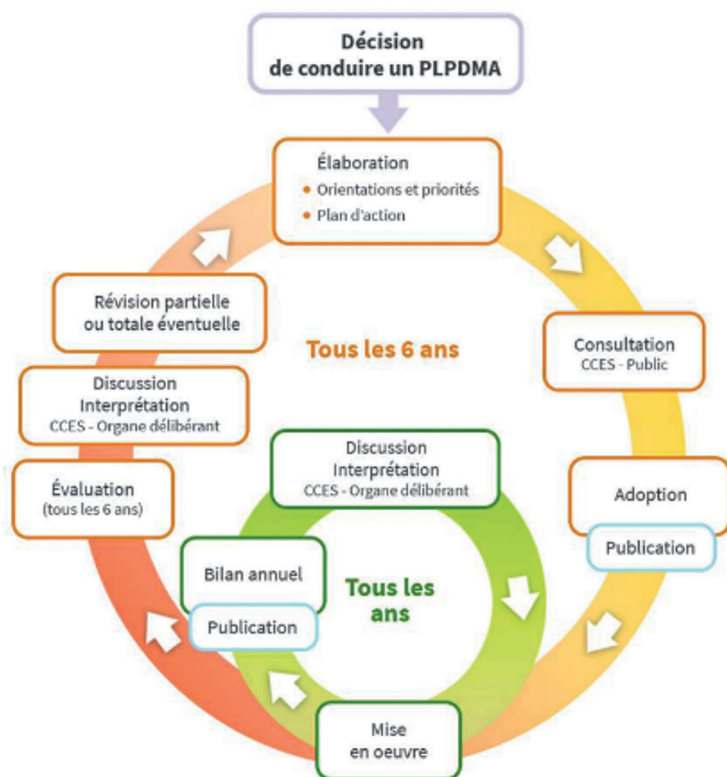
C'est la priorité dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets :
« le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ».



Le Programme Local du Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre sur 6 ans d'un ensemble d'actions de prévention coordonnées par et pour les acteurs du territoire visant à la réduction des déchets ménagers et assimilés.

Il est :

- Co-construit par la Commission de Consultation d'Elaboration et de Suivi (CCES) représentée par les acteurs locaux, privés et publics du territoire en liens avec les déchets.
- Soumis à consultation du public avant adoption et vote en conseil communautaire,
- Mis en œuvre par l'intercommunalité et les acteurs locaux du territoire,
- Evalué tous les ans par la CCES et révisé au bout de 6 années.



Acteurs du programme :

- Une équipe projet constituée de l'élu référent, une animatrice chargée de mission et d'une équipe de travail du SPGD.
- La CCES composée des acteurs en lien avec les déchets sur le territoire (collectivités territoriales ou autres collectivités, représentants de l'état et organismes publics, organisations professionnelles, éco-organismes, associations de protection de l'environnement, de consommateurs et de citoyens).
- Les partenaires et relais sollicités par l'équipe projet ou les membres de la CCES comme le CoDev pour participer aux actions ou les relayer.

DATES	ÉTAPES
Février 2021	Décision d'élaboration du PLPDMA en Conseil Communautaire (CC)
Septembre 2021	Constitution de la CCES en CC
Novembre 2021- Février 2024	Ateliers de travail et travail sur le document en CCES
Janvier 2024	Présentation du PLPDMA en CoDev
Mars 2024	Enquête de ressenti en ligne et sur le terrain
Mars 2024	CCES Accord sur le contenu
Avril 2024	Autorisation par le conseil communautaire de mise en consultation
Avril - Mai 2024	Consultation obligatoire du public sur le site internet dlva.fr et relais par les membres de la CCES
Juin 2024	CCES Synthèse de la consultation et accord final
Juillet 2024	Adoption du PLPDMA en CC et publication

Le PLPDMA comporte :

1

Un état des lieux (contexte territorial, acteurs concernés, flux et quantités de déchets ainsi que les actions de prévention déjà en place).



2

Des objectifs en accord avec le cadre réglementaire. Le PLPDMA doit être compatible du volet déchet du SRADDET¹ à l'échelle régionale qui répond lui au PNPD² au niveau national en lien avec la loi AGECE³ de 2020.



3

Un plan d'actions détaillé pour répondre à ces objectifs.

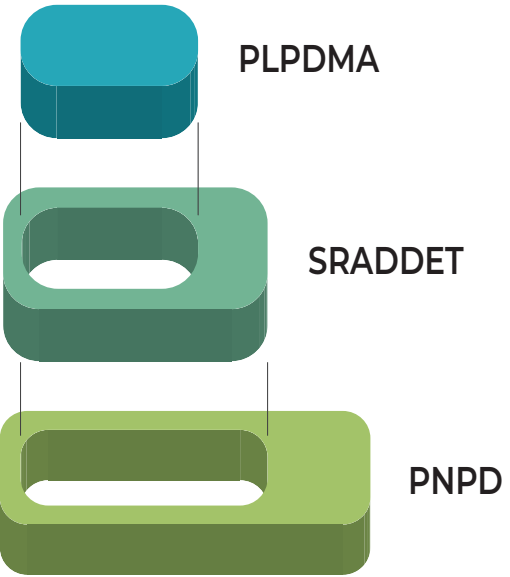
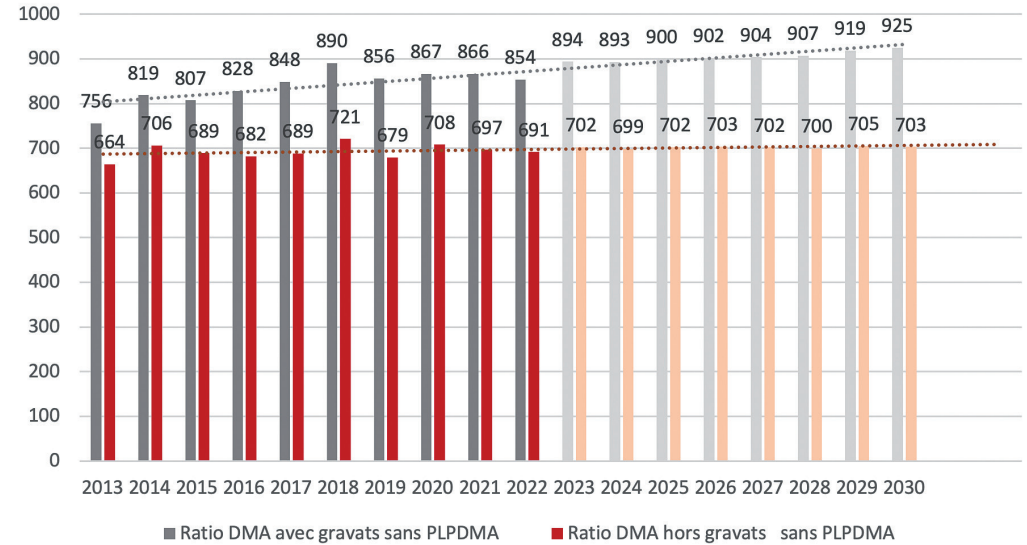


4

Des indicateurs de suivi pour l'évaluation du programme.



Evolution du ratio des DMA (kg/hab/an) au sein de DLVAgglo sans PLPDMA



1 SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

2 PNPD : Programme National de Prévention des Déchets

3 AGECE (loi) : Loi relative à la lutte Anti-Gaspillage et Economie Circulaire

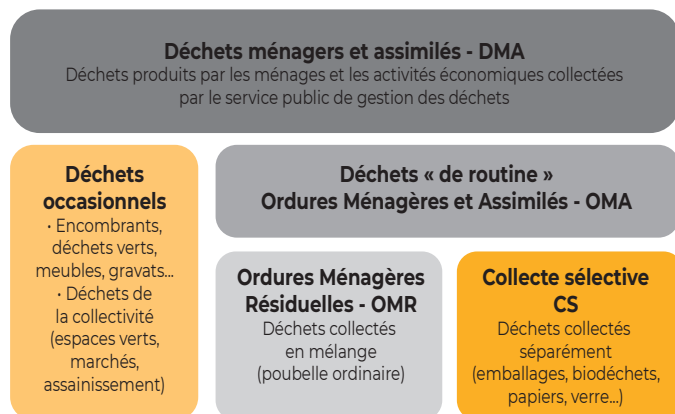
Objectifs du PLPDMA de DLVAgglo

Depuis la création de DLVAgglo en 2013, les quantités de DMA ont augmenté de + 13%. Rien qu'en ce ne sont pas moins de 55 304 tonnes de déchets qui ont été collectés par le SPGD avec un coût associé de 227€/hab.

Aujourd'hui, il est grand temps de réduire nos déchets pour :

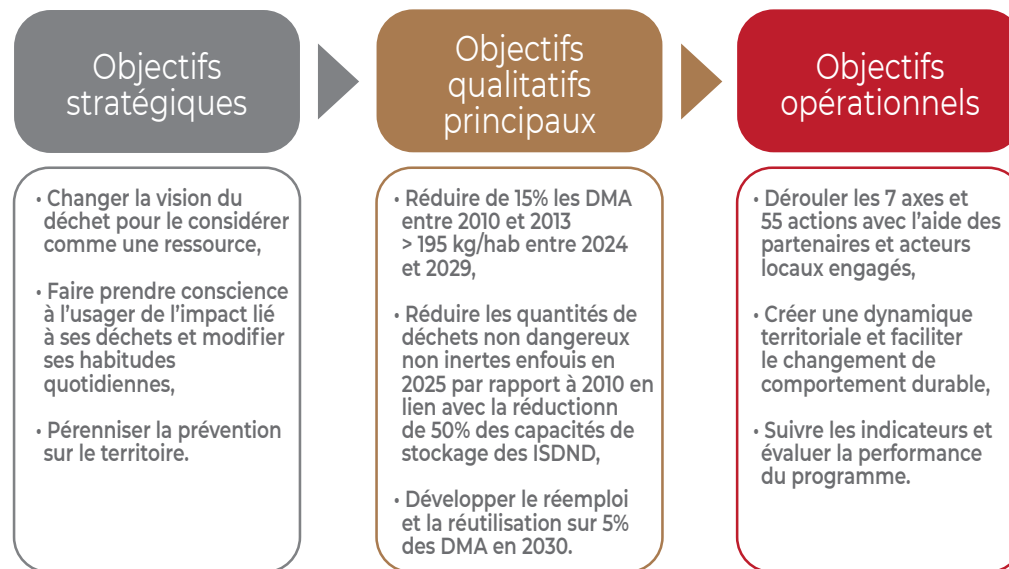
- Economiser des matières premières épuisables et précieuses,
- Limiter l'impact sur l'environnement et avoir moins recours à l'enfouissement au niveau local,
- Maîtriser les coûts liés à la gestion (collecte, recyclage, valorisation, élimination).

Dans le détail, chaque habitant de DLVAgglo jette **854 kg de déchet par an** (2022).



Source : SPGD

Nota : Pour une famille de 4 personnes, cela représente 3.4T sur un an soit l'équivalent de 3 voitures de déchets !



Les actions de prévention du PLPDMA vont se concentrer sur les objectifs chiffrés suivants :



-130 kg/hab d'OMA (-30% vs 2022)



+80 kg/hab de compostage de déchets alimentaires (75% de 107 kg/hab/an en 2022)



+9 kg/hab de tri sélectif (+6.4kg d'emballage et 2.6 kg de verre – à mi-chemin entre aujourd'hui et moyenne nationale)



-71 kg/hab de déchets verts (50% de 142 kg/hab/an)

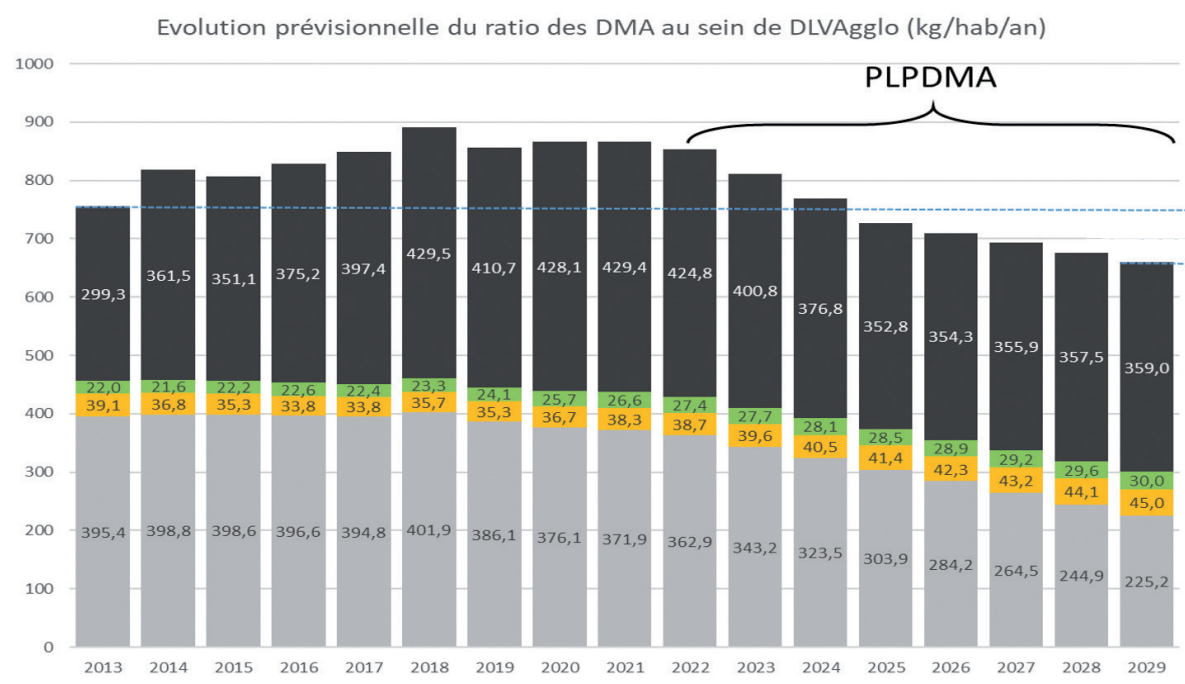


-6.7 kg/hab d'encombrants (-10% par rapport à 2022)

Total DMA : - 195 kg/hab en 2029

Objectifs cibles par axes :

Actions	Potentiel de réduction (kg/hab/an)
1/ ETRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS	14,52 kg
2/ SENSIBILISER LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITE DE LEURS EFFORTS	29,74 kg
3/ UTILISER LES INSTRUMENTS ECONOMIQUES	58,08 kg
4/ ORGANISER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS	24,99 kg
5/ AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS	9,11 kg
6/ REDUIRE LES DECHETS DES ENTREPRISES	59,55 kg
7/ FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE	0,01 kg
TOTAL	196 kg



Source : SPGD

Le contenu du programme : 7 axes et 55 actions

Axes	Actions	2024	2025	2026	2027	2028	2029
1/ ETRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS	1.1.1 Caractérisation et habitudes des agents de la collectivité						
	1.1.2 Cartographie des résultats de collecte						
	1.1.3 Caractérisations OMR et encombrants						
	1.2.1 Mise en place des éco-référents DLVAgglo						
	1.2.2 Faire intégrer aux agents les bonnes pratiques en matière de déchets						
	1.2.3 Rendre les agents du SPGD des ambassadeurs de la prévention						
	1.2.4 Organiser une sensibilisation dédiée à la prévention pour les communes du territoire						
	1.2.5 Organisation de temps forts en interne DLVAgglo autour du déchet						
	1.3.1 Evènements internes écoresponsables						
	1.4.1 Systématiser les achats durables au sein de l'agglomération						
2/ SENSIBILISER LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITE DE LEURS EFFORTS	2.1.1 Interventions de sensibilisation auprès des accueils de loisirs et espaces jeunes						
	2.1.2 Interventions de sensibilisation en milieu scolaire						
	2.1.3 Manifestations écoresponsables sur le territoire						
	2.1.4 Tenue des stands de sensibilisation sur les marchés et manifestations						
	2.1.5 Création de contenu pédagogique en partenariat avec les médiathèques						
	2.1.6 Développement d'outils de communication visuels						
	2.1.7 Création du « kit du nouvel arrivant DLVAgglo »						
	2.1.8 Outils numériques de sensibilisation sur le zéro déchet plastique						
	2.1.9 Campagne de communication donnant la parole aux agents sur le terrain						
	2.2.1 Mise à disposition d'un kit de ramassage des déchets						
	2.2.2 Sensibiliser les quartiers prioritaires au travers du Projet contrat de ville						
	2.3.1 Organisation / participation à des temps forts autour du déchet						
	2.4.1 Guide pour un établissement scolaire zéro déchet						
	2.4.2 Alerte aux dépôts sauvages via l'application « Sentinelles de la nature »						
	2.4.3 Promotion de la plateforme «Bourso'Vert»						
3/ UTILISER LES INSTRUMENTS ECONOMIQUES	3.1.1 Mise en place de la Tarification Incitative (TI)						
	3.2.1 Mise en place de la Redevance Spéciale (RS)						
	3.3.1 Renforcement du partenariat avec Cliiink pour soutenir les associations locales qui défendent la prévention						

Axes	Actions	2024	2025	2026	2027	2028	2029
4/ ORGANISER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS	4.1.1 Composteurs individuels						
	4.1.2 Lombricomposteurs individuels						
	4.2.1 Compostage collectif en résidence privée						
	4.2.2 Compostage collectif en partenariat avec les communes						
	4.2.3 Mise à disposition d'un broyeur itinérant pour les communes						
	4.2.4 Broyage de sapins par le broyeur itinérant						
	4.2.5 Conseils techniques prévention déchet dans les documents d'urbanisme						
	4.3.1 Actions de sensibilisation lors de manifestations						
	4.3.2 Mise en place d'évènements autour du compost						
5/ AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS	5.1.1 Favoriser l'implantation d'une seconde ressourcerie sur le territoire						
	5.1.2 Construction d'une déchèterie «nouvelle génération» pédagogique et favorisant l'économie circulaire						
	5.1.3 Renforcement et mise en réseau des ateliers de réparation bénévoles (Repair Cafés, atelier Récup Rénov...) et des réparateurs professionnels existants						
	5.2.1 Pérenniser les activités de la Ressourcerie de Haute-Provence						
	5.2.2 Extension du développement des «Zones de réemploi»						
	5.2.3 Organisation de «Gratuiteries»						
6/ REDUIRE LES DECHETS DES ENTREPRISES	6.1.1 Boite à outils des pros						
	6.1.2 Sensibilisation des professionnels du tourisme						
	6.1.3 Plateforme ACTIF de la CCI						
	6.1.4 Intervention de sensibilisation auprès des entreprises						
	6.1.5 Réduction de la pollution liée aux mégots en centre urbain						
	6.2.1 Accès aux déchèteries						
	6.2.2 Encourager les projets de déchèteries professionnelles						
	6.2.3 Réduction des déchets sur les marchés forains						
	6.2.4 Projet « Eco-défis des commerçants et artisans »						
7/ FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE	7.1.1 Réduction du gaspillage alimentaire dans les établissements de restauration collective						
	7.1.2 Sensibiliser sur la face cachée de la fast fashion						
	7.1.3 Guide et plateforme numérique de la consommation locale et responsable en Durance Luberon Verdon						

AXE 1 – ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

1.1 Autodiagnostic des déchets et pratiques au sein des services de DLVAgglo

1.1.1 Caractérisation et habitudes des agents de la collectivité

Réaliser une enquête à destination de tous les agents de DLVAgglo et une caractérisation de tous les locaux afin de connaître le gisement des déchets des services et d'identifier les actions à mettre en place en matière de prévention des déchets.

1.1.2 Cartographie des résultats de collecte

Identifier les zones générant le plus de déchets, évaluer l'efficacité du tri pour cibler précisément les actions de sensibilisation.

1.1.3 Caractérisations des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ainsi que des bennes à encombrants

Faire réaliser par un ou des prestataire(s) des caractérisations des bacs de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ainsi que des bennes d'encombrants des déchèteries afin d'évaluer le contenu de ces deux flux destinés à l'enfouissement.

1.2 Sensibiliser les acteurs de DLVAgglo à la prévention des déchets

1.2.1 Mise en place des éco-référents DLVAgglo

Créer un groupe de travail d'agents volontaires pour travailler sur la réduction des déchets au sein des locaux, équiper les services et porter des actions sur le zéro déchet plastique dans le but de sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des services.

1.2.2 Faire intégrer aux agents les bonnes pratiques en matière de déchets

Créer et diffuser des supports et outils de sensibilisation, une charte interne dédiée à la gestion écoresponsable des déchets et des kits éco-agent afin de fédérer au sein de DLVAgglo une communauté d'agents engagés.

1.2.3 Rendre les agents du service « Gestion des déchets » des ambassadeurs de la prévention

Rendre les agents du service prévention et gestion des déchets les premiers ambassadeurs de la prévention et de la réduction des déchets par la formation via des outils de sensibilisation internes et la participation à l'atelier Fresque des Déchets.

1.2.4 Organiser une sensibilisation dédiée pour les communes du territoire

Planifier des rencontres annuelles avec les communes, élus et agents dédiées à la réduction des déchets pour sensibiliser les acteurs, échanger autour de l'actualité prévention et ainsi renforcer leur exemplarité.

1.2.5 Organisation de temps forts en interne DLVAgglo autour du déchet

Planifier des temps forts annuels liés à la prévention en interne de DLVAgglo comme des visites du centre de tri, des animations pour la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) ou une campagne No Plastic Challenge pour encourager les agents et élus à adopter des comportements écoresponsables au sein de l'organisation et dans leur vie quotidienne.

1.3 Diffuser et implanter les outils et bonnes pratiques au sein des services de DLVAgglo et des administrations publiques

1.3.1 Être éco-exemplaire sur la gestion des événements internes à DLVAgglo

Réaliser un diagnostic des déchets produits lors des manifestations internes (caractérisation des flux, quantités de déchets, pratiques des agents et participants) et mettre en œuvre un plan d'action destiné à intégrer le zéro déchet plastique, sélectionner des producteurs de produits en vrac ou utilisant la consigne et valoriser via le compostage les biodéchets des événements internes.

1.4 Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics

1.4.1 Systématiser les achats durables au sein de l'agglomération

Avoir un agent dédié à l'achat durable et responsable au sein du service commande publique et avec l'aide des éco-référents créer puis diffuser une charte des achats durables à destination des services qui réalisent des consultations afin de réduire les déchets de DLVAgglo en agissant le plus en amont possible.



AXE 2 – SENSIBILISER LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITÉ DE LEURS EFFORTS

2.1 Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets

2.1.1 Interventions de sensibilisation auprès des accueils de loisirs et espaces jeunes

Créer un catalogue d'ateliers sur des thématiques pertinentes et adaptés aux enfants.

Réaliser des interventions de sensibilisation auprès des centres périscolaires, accueils de loisirs et espaces jeunes les mercredis et pendant les vacances scolaires sous forme d'ateliers tels que présentés dans le catalogue ou sous forme de temps forts / concours afin de sensibiliser les plus jeunes à la problématique de la gestion des déchets.

2.1.2 Interventions de sensibilisation en milieu scolaire

Elaborer et mettre en œuvre une séquence pédagogique de 3 séances (2 séances en classe et 1 séance terrain) à destination des établissements scolaires maternelles et élémentaires.

Réaliser des interventions à destination des éco-délégués (collèges et lycées) pour répondre aux besoins spécifiques des établissements du territoire.

2.1.3 Encourager les manifestations écoresponsables sur le territoire

Recenser les manifestations du territoire et élaborer une charte des manifestations écoresponsables.

Créer une brigade d'éco-ambassadeur pour la saison estivale pour accompagner les grosses manifestations à réduire leur production de déchets et sensibiliser les organisateurs et bénévoles.

2.1.4 Tenue des stands de sensibilisation sur les marchés et manifestations

Sensibiliser massivement les administrés lors d'évènements locaux tels que les marchés et manifestations grâce à une palette d'outils diversifiés incluant les thèmes « Zéro déchet », « Tri » ou adaptés à la manifestation.

Etablir un annuaire de partenaires extérieurs capables de réaliser des animations lorsque la présence de DLVAgglo n'est pas nécessaire afin de créer des synergies avec des acteurs engagés pour assurer une continuité dans la sensibilisation.

2.1.5 Création de contenu pédagogique en partenariat avec les médiathèques

Travailler conjointement avec les médiathèques pour intégrer la prévention dans leur projet pédagogique.

Créer du matériel d'exposition expressifs et pédagogiques abordant les thèmes parcours des déchets et tri, réduction par les 5R, et compostage/biodéchets ainsi qu'une mallette pédagogique destinée aux établissements scolaires et une rallye lecture.

Planifier et réaliser des animations de prévention au sein des médiathèques.

2.1.6 Développement d'outils de communication visuels

Développer des outils de communications visuels et spécifiquement adaptés au contexte local : guide du tri, illustrations et affiches, étiquettes avec des messages de prévention sur les colonnes de tri et contenants, jeu « Déchet'City » mis à disposition dans les médiathèques et livrets sur les déchets des fêtes de fin d'année.

Diffuser la communication via différents canaux (site internet et réseaux sociaux de l'agglomération, diffusion papier via les bulletins municipaux) afin de toucher le plus grand nombre.

2.1.7 Kit du nouvel arrivant DLVAgglo

Réaliser un état des lieux de ce qui est déjà pratiqué dans les communes du territoire (réunions d'arrivée et modalités, kit distribués etc., applications mobiles, consignes sur les déchets, liens avec DLVAgglo).

Créer un kit à destination des nouveaux arrivants (particuliers et professionnels) sur le territoire incluant de quoi renforcer les bonnes pratiques dès leur arrivée et diffuser le kit aux 25 communes.

2.1.8 Outils numériques de sensibilisation sur le zéro déchet plastique

Créer et diffuser de la communication ciblée sur le zéro déchet plastique :

- Articles dans le magazine « Agglo info » et sur les réseaux,
- Création de motion designs sur la prévention – principe des 5R et impact des déchets plastiques),
- Elaboration d'un nutriscore des déchets en version numérique pour aider les usagers à comprendre l'impact de leur consommation vis-à-vis de l'environnement et de lutter contre les idées reçues sur le recyclage.

2.1.9 Campagne de communication donnant la parole aux agents sur le terrain

Réaliser une campagne de communication (photos, vidéos, réels...) donnant la parole aux agents du SPGD et incluant des messages de prévention et les chiffre clé pour rendre d'avantage visible leur métier de proximité et recueillir des témoignages factuels quant à la nécessité de réduire les déchets.

2.2 Mettre en place des opérations témoins

2.2.1 Mise à disposition d'un kit de ramassage des déchets

Coordonner la mise à disposition des kits de ramassages de déchets avec les communes et l'organisateur du ramassage et créer les supports de communication adaptés.

Mettre en œuvre l'action de ramassage par la préparation des kits et la logique associée et l'organisation d'animations de sensibilisation.

Planifier et opérer le réapprovisionnement du stock afin d'assurer la continuité des opérations et évaluer le suivi de l'action.

2.2.2 Sensibiliser les habitants des quartiers prioritaires à la prévention des déchets au travers des projets du Contrat de ville

Accompagner les actions de sensibilisation dans les quartiers prioritaires intégrées dans les nouveaux projets du Contrat de ville 2024-2030 comme les ateliers du projet Arc-en-Ciel #2 (inter-bailleurs et associations) autour du bricolage et du réemploi, le chantier insertion couture d'ISATIS d'upcycling à partir des dons de textiles des particuliers, le Club nature environnement ou le projet « mon quartier oui mais en mieux » du CPIE qui intègrent la sensibilisation au cœur de leurs activités ludiques et citoyennes.

2.3 Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets

2.3.1 Organisation et participation à des temps forts autour du déchet

Planifier l'organisation et la participation à des temps forts de la prévention comme la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) ou l'évènement Tous au Compost par le développement d'ateliers de sensibilisation à destination du grand public et de communications associées pour inciter à adopter des pratiques écoresponsables dans son quotidien.

2.4 Soutenir ou mener en partenariat, des initiatives de sensibilisation en matière de prévention qualitative

2.4.1 Guide pour un établissements scolaire zéro déchet

Finir de développer les fiches actions incluses dans le guide et réaliser la promotion de ce dernier auprès des établissements scolaires.

Accompagner la mise en œuvre des actions via notamment la mise en place d'une collecte sélective, la réalisation d'interventions scolaires incluant le personnel et la mise à disposition du matériel de compostage.

Rechercher des partenaires extérieurs pour réaliser des animations pédagogiques sur la thématique du compostage.

2.4.2 Alerte aux dépôts sauvages via l'application « Sentinelles de la nature »

Communiquer autour de l'application « Sentinelles de la nature » pour une plus grande utilisation de la plateforme par les habitants.

Mobiliser les bénévoles de FNE 04 pour assurer le suivi des dépôts sauvages indiqués par les utilisateurs de « Sentinelles de la nature »

Réaliser une analyse annuelle des signalements et de leur traitement.

2.4.3 Promotion de la plateforme « Bours'Ô vert »

Promouvoir la plateforme permettant des échanges entre producteurs et utilisateurs de déchets verts et autres matières organiques utiles au jardinage via différents canaux (site de l'agglomération, affichage et flyers dans les déchèteries)

Communiquer les actions de broyage en déchèterie ou lorsque le broyeur itinérant est disponible dans une commune sur l'application.

Communiquer auprès des professionnels (paysagistes, entreprises de jardinage, etc.) sur l'existence de l'outil.



AXE 3 – UTILISER LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

3.1 Tarification incitative

3.1.1 Mise en place de la Tarification Incitative (TI)

Mettre en œuvre la TI dans la durée et selon plusieurs étapes :

- Phase 1 : étude de faisabilité (1 an)
 - o Diagnostic et enquête publique initiale
 - o Etudes des scénarii possibles et décision de lancement
 - o Approfondissement du scénario retenu et définition du plan d'actions
- Phase 2 : Préparation à la mise en œuvre et équipements (2 ans)
 - o Plan de communication
 - o Mise en place des équipements pour pouvoir facturer le service aux usagers
 - o Elaboration de la grille tarifaire
 - o Facturation à blanc et tests par zone
- Phase 3 : Mise en œuvre effective
- Phase 4 : Gestion et suivi des évolutions

3.2 Redevance Spéciale

3.2.1 Mise en place de la Redevance Spéciale (RS) pour les professionnels

Définir les conditions de financement appliquées sur le territoire et établir la liste des redevables.

Rencontrer les redevables avant la mise en place effective de la facturation pour contractualiser les modalités et les sensibiliser à la réduction des déchets.

Déployer la RS sur le territoire selon 4 phases en fonction des catégories professionnelles et de la situation vis-à-vis de la TEOM :

- 2024 : Établissements Publics (hors établissements de santé) et administrations ainsi que professionnels assujettis à la TEOM « gros producteurs » dont la production hebdomadaire de déchets est supérieure à 15 180 litres
- 2025 : Professionnels utilisant le service et exonérés de TEOM (dès le 1er litre)
- 2026 : Etablissements de santé (dès le 1er litre) ; Autres producteurs de déchets ayant une production de déchets supérieure ou égale à 7920 litres : camping (facturation à blanc sur l'année 2026)
- 2027 : Facturation réelle des établissements impactés en 2026

3.3 Autres instruments économiques

3.3.1 Renforcement du partenariat avec Cliiink pour soutenir les associations locales qui défendent la prévention

Avoir la possibilité de reverser ses points Cliiink sous forme de don à des associations locales directement dans l'application :

- Recherche de mécènes en collaboration avec Terradona et l'agglomération
 - Recensement des associations intéressées et éligibles
 - Définition et contractualisation du projet avec Terradona
 - Lancement du dispositif et de la campagne de communication associée
- Organisation de cérémonies annuelles de remise des chèques aux associations.

AXE 4 – ORGANISER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

3.1 Sensibiliser, favoriser, déployer la gestion de proximité des biodéchets dans les ménages

3.1.1 Mise à disposition de composteurs individuels

Distribuer 800 composteurs individuels / an aux particuliers du territoire lors de campagnes de proximité organisées en déchèterie ou sur les parkings de DLVAgglo.

Former les administrés à la mise en route, au bienfaits du compostage, répondre aux questions usuelles et sensibiliser à la réduction des OMR.

3.1.2 Mise à disposition de lombricomposteurs

Distribuer 50 lombricomposteurs individuels par an aux particuliers du territoire lors de campagnes de proximité organisées en déchèterie ou sur les parkings de DLVAgglo.

Former les administrés à la mise en route, au bienfaits du lombricompostage, répondre aux questions usuelles et sensibiliser à la réduction des OMR.

4.2 Sensibiliser, favoriser et déployer la gestion de proximité des biodéchets pour l'habitat collectif ou sans extérieur

4.2.1 Compostage collectif en résidence privée

Lancer un appel à volontaire comprenant un guide de mise en place du projet, un kit communication pour mobiliser ses voisins et présenter le projet ainsi qu'un formulaire de demande à destination des résidences privées.

Accompagner les lauréats dans l'installation, organiser une formation collective pour les référents de site et assurer le suivi annuel du site.

4.2.2 Compostage collectif en partenariat avec les communes

Accompagner les 25 communes à la mise en place de site de compostage collectif : coordonner l'équipe projet, trouver le terrain adéquat, établir la logistique de l'installation et de l'entretien des composteurs, former les référents de site, suivre la qualité du compost et mobiliser les habitants via des animations.

4.2.3 Mise à disposition d'un broyeur itinérant pour les communes

Gérer la mise à disposition d'un broyeur itinérant à destination des agents des communes afin d'encourager le compostage, le paillage des espaces verts et promouvoir une gestion durable des ressources naturelles.

Créer une plaquette de communication à destination des communes incluant : les bonnes pratiques, des retours d'expérience inspirants, les chiffres clés et une enquête de satisfaction.

Utiliser le broyeur en déchèterie à destination des usagers, lorsque celui-ci ne sera pas occupé par les communes.

4.2.4 Broyage de sapins par le broyeur itinérant

Planifier et organiser la collecte des sapins de Noël dans les 25 communes en collaboration avec les services des communes.

Communiquer et sensibiliser les usagers à cette gestion responsable des sapins.

Valoriser les sapins en mélange en les transformant en broyat sur un site de broyage et distribuer le broyat obtenu aux communes pour une utilisation locale.

4.2.5 Conseils techniques prévention déchet dans les documents d'urbanisme

Rédiger une note technique à destination des documents d'urbanisme des communes afin de favoriser l'implantation de composteurs collectifs pour diminuer les biodéchets à la source et les colonnes de tri (enterrées ou semi-enterrées) pour rendre plus accessible le geste de tri.

4.3 Communication et sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de compostage

4.3.1 Sensibilisation lors de manifestations

Tenir des stands lors des manifestations grand public pour sensibiliser à la réduction des déchets verts et déchets de cuisine.

Développer des supports de communication pour la promotion du compostage

Mettre à disposition des guides de l'ADEME sur le paillage et le broyage dans les jardinerie du territoire ainsi que dans les communes qui utiliseront le broyeur itinérant.

4.3.2 Mise en place d'évènements autour du compost

Sous la forme de 3 « café compost » par an, animés par des associations locales, créer un espace convivial de rencontres pour échanger sur sa pratique de compostage ou pour s'initier en présence d'un maître composteur.



AXE 5 – AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

5.1 Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation

5.1.1 Favoriser l'implantation d'une seconde ressourcerie sur le territoire

Réaliser une étude préalable à la mise en place du projet.

Rechercher des porteurs de projet et accompagner si nécessaire la création de la structure morale.

Participer à la définition du plan d'action pour le montage du projet et aider à la recherche de local.

Aider au démarrage, au suivi et à l'évaluation de l'activité.

5.1.2 Construction d'une déchèterie « nouvelle génération » pédagogique et favorisant l'économie circulaire

Construire une nouvelle déchèterie pour faire reconsidérer à l'usager le déchet comme une ressource via ce nouveau lieu vitrine de la prévention qui inclura :

- Une ressourcerie sur site afin de promouvoir le réemploi et la seconde vie des objets.

- Un espace dédié aux déchets verts afin que les usagers puissent déposer leurs déchets verts et récupérer du broyat et/ou du compost.
- Un parcours pédagogique sur la gestion des déchets, l'impact sur l'environnement et la prévention (principe des 5R), etc... pour sensibiliser les scolaires, élus et agent du territoire.
- L'accueil d'ateliers de réparation / réemploi en partenariat avec des associations locales.

5.1.3 Renforcement et mise en réseau des ateliers de réparation bénévoles (Repair Cafés, atelier Récup Rénov...) et des réparateurs professionnels existants

Communiquer sur le réemploi et sur les opportunités offertes par les bénévoles et les professionnels.

Associer des associations de Repair café dans les événements « déchets » organisés par DLVAgglo et organiser des ateliers dans les déchèteries.

Former les bénévoles des ateliers de réparation par des professionnels de la thématique des déchets de l'agglomération ou par les associations locales spécialisées sur cette thématique.

Accompagner le développement du réseau des repair cafés sur le territoire de l'agglomération en s'appuyant sur un partage d'expériences et poursuivre le lien instauré entre les bénévoles et les professionnels de la réparation dans le cadre d'évènements dédiés.

5.2 Développer la collecte « préservante » des objets réutilisables

5.2.1 Activités de RHP

Activités de la ressourcerie de Haute-Provence (RHP) :

- Réception et collecte de dons (± 15 000 arrivages par an),
- Collecte des encombrants pour le compte de DLVAgglo,
- Tri des apports,
- Valorisation des apports par la vente en boutique,
- Réorientation des flux non vendus vers les filières REP

5.2.2 Extension du développement des zones de réemploi

Etendre le déploiement des « zones de réemploi » dans toutes les déchèteries du territoire : identifier les lieux, aménager les caissons avec des matériaux de récupération, les installer sur site et en assurer le suivi et la maintenance.

Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un partenariat avec un (ou des) valoriste(s).

5.2.3 Organisation de Gratuiteries

Accompagner le développement des gratuiteries du territoire qui développent l'économie circulaire en redonnant une seconde vie à des objets ainsi que les solidarités.

AXE 6 – RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

6.1 Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets

6.1.1 Boîte à outils des pros

Piloter le développement d'une plateforme numérique à destination des professionnels qui contient :

- Les informations réglementaires et perspectives d'évolution,
- Des infos sur la prévention (5R), les éco-gestes et bonnes pratiques, notamment sur le Zéro déchet plastique
- Des infos sur les aides possibles (subventions, mutualisation etc..)
- Les exutoires possibles par type de déchet (Exemple : REP OCAB pour la filière du BTP) sous forme de cartographie ou fiches « clés en main »
- Les démarches et liens utiles en cours sur le territoire (Eco solutions, ACTIF, Eco-défis etc...)
- Les accompagnements possibles (lien vers les chambres, syndicats, associations etc...)
- Une Foire Aux Questions (FAQ)
- Des retours d'expérience

6.1.2 Sensibilisation des professionnels du tourisme

Réaliser un diagnostic des partenaires, outils et pratiques du territoire et établir un plan de communication commun afin d'atteindre les professionnels du tourisme, tout champs confondus et mettre en avant les bonnes pratiques locales.

6.1.3 Promotion de la plateforme ACTIF pour développer les synergies inter-entreprises

Communiquer sur la plateforme ACTIF qui permet de promouvoir l'Ecologie Industrielle et Territoriale et réduire les déchets produits par les professionnels.

Aider les entreprises dans l'utilisation et la plateforme, les inciter à utiliser l'outil et ainsi favoriser les synergies inter-entreprises.

6.1.4 Intervention de sensibilisation auprès des entreprises

Sensibiliser les entreprises sur le thème des déchets lors de rencontres organisées par les acteurs en place (chambres consulaires et Service Développement Economique de l'agglomération) 3 fois / an :

- Intervention de sensibilisation auprès des professionnels (commerçants, industriels) via le club RSE de la CCI04

- Intervention lors d'un « p'tit-dej Eco » annuel sur le thème des déchets
- Interventions auprès des professionnels de l'artisanat via les rencontres organisées par la CMAR PACA sur l'Eco-campus.

6.1.5 Réduction de la pollution liée aux mégots en centre urbain

Créer un tutoriel à destination des communes pour les inciter à conventionner avec l'éco-organisme en charge de la collecte des mégots.

Sensibiliser les professionnels qui travaillent en terrasse (bars, café et restaurants) à l'impact de la pollution des mégots sur l'environnement à l'aide d'une communication digitale dédiée.

6.2 Impulser et essaimer les bonnes pratiques en entreprise

6.2.1 Maîtriser l'accès aux déchèteries

Mettre en place une tarification dédiée pour les professionnels du territoire pour accéder aux déchèteries de l'agglomération limitant ainsi les apports et facilitant ainsi l'implantation de nouvelles filières spécialisées sur le territoire.

6.2.2 Encourager les projets de déchèteries professionnelles

Encourager les communes à mettre en œuvre les actions du PLPDMA via le SCOT. Plus particulièrement, y intégrer un paragraphe sur la création de déchèteries professionnelles via une incitation à rechercher un foncier potentiel et auquel cas, l'identifier dans leur PLU afin d'assurer au mieux la réalisation du projet.

6.2.3 Réduction des déchets sur les marchés forains

Accompagner la réduction des déchets des marchés forains via un projet complet déroulé en 2 phases :

- Phase 1 : état des lieux (observations et analyses, enquêtes et rencontres des acteurs, bilan et communication associée au projet)
- Phase 2 : réalisation (réunions de concertations, mise en place technique du tri, coordination des acteurs, suivi et bilan du projet)

6.2.4 Eco-défis des commerçants et artisans

Engager les entreprises dans une démarche de développement durable via le label « éco-défis des commerçants et artisans » : organisation de défis autour de 5 thématiques permettant de réaliser des actions concrètes pour la réduction de déchets, la mise en conformité et l'acquisition de comportements plus respectueux de l'environnement, non seulement par les professionnels, mais aussi par les consommateurs.



7.1.3 Codev

Créer une plateforme numérique ainsi qu'une guide papier, référence de la consommation responsable sur le territoire. Elle comprendra une présentation du territoire avec une cartographie interactive, les bonnes pratiques en terme de consommation ainsi que des tutoriels à destination du grand public.

AXE 7 – FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

7.1 Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable

7.1.1 Réduction du gaspillage alimentaire dans les établissements offrant une restauration collective

Accompagner les communes pour mettre en place une action anti-gaspillage dans les établissements de restauration collective réalisée par les associations du territoire.

Réaliser le programme « anti-gaspi » (sur au moins 3 ans par établissement) comprenant la construction d'un plan d'action adapté, la mise en œuvre (pesées et diagnostic), le suivi et l'évaluation de ces actions.

7.1.2 Sensibiliser sur la face cachée de la fast fashion

Interpeler le grand public sur l'impact environnemental et social de la fast fashion par la diffusion d'informations (infographies, définitions simples et ludique, messages et chiffres-clés) via différents canaux (presse, radio, articles réseaux sociaux et médias).

Budget prévisionnel

Le tableau suivant présente les moyens humains et financiers dédiés au déroulement du PLPDMA 2024-2029.

Le coût évité est basé sur la réduction des déchets ménagers et assimilés estimée chaque année (moins de déchet = moins de collecte/ traitement).



1.6 million d'euros économisés.

Année	ETP	Budget dédié PLPDMA	Coût évité
2024	6,6	272 730 €	464 135 €
2025	7,9	175 600 €	464 135 €
2026	9	167 200 €	464 135 €
2027	9,5	218 000 €	464 135 €
2028	9,9	133 000 €	464 135 €
2029	9,8	200 300 €	464 135 €
TOTAL		1 166 830 €	2 784 812 €

Indicateurs généraux d'évaluation du programme

Indicateurs		2024	2025	2026	2027	2028	2029
% d'avancement du PLPDMA	Cible	15%	30%	50%	60%	80%	100%
	Réalisé						
Effectif de l'équipe projet du programme (ETP)	Cible	7	8	9	9	9	9
	Réalisé						
Evolution du budget consacré à la prévention (par rapport au budget 2023)	Cible	2%	3%	4%	5%	5%	5%
	Réalisé						
Ratio d'OMA en kg/habitant/an	Cible	392	374	355	337	319	300
	Réalisé						
Ratio de DMA en kg/habitant/an	Cible	769	727	710	693	676	659
	Réalisé						

Abréviations

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

AGEC (Loi) : Loi relative à la lutte Anti-Gaspillage et Economie Circulaire

BTP : Bâtiments et Travaux Publics

CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

CCI 04 : Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes de Haute-Provence

CMAR PACA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Sud
Provence Alpes Côte d'Azur

CoDev : Conseil de Développement

CS : Collecte Sélective

DLVAgglo : Durance Luberon Verdon Agglomération

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

FNE 04 : France Nature Environnement de Haute-Provence

OCAB : Organisme Coordonnateur Agrée pour la filière Bâtiment

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers
et Assimilés

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

RHP : Ressourcerie de Haute Provence

RS : Redevance Spéciale

SERD : Semaine Européenne de Réduction de Déchets

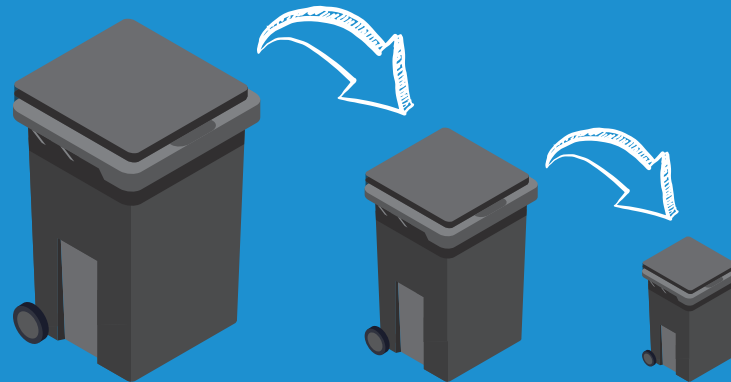
SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable
et d'Egalité des Territoires

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TI : Tarification Incitative





“ ENSEMBLE RÉDUISONS
NOS DÉCHETS ”

DLVAgglo
HÔTEL D'AGGLOMÉRATION
Place de l'hôtel de ville
04100 MANOSQUE

PLUS D'INFOS SUR

DLVA.fr

04 92 70 34 00